



Direction de l'Achat Public et des Ressources

Affaire suivie par : Guillaume PETIT

Poste : 01 34 25 76 40

Mél : guillaume.petit@valoise.fr

Objet : consultation pour l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes et de distributeurs de boissons fraîches/confiseries pour les besoins du Conseil départemental du Val d'Oise.

Pièces jointes :

- 1 Convention d'occupation précaire du domaine public ;
- 1 Liste des sites avec liste des consommations 2019.

Cergy-Pontoise,

Madame, Monsieur,

Le Conseil départemental du Val d'Oise à l'honneur de vous solliciter dans le cadre d'une mise en concurrence pour l'attribution d'une convention d'occupation précaire du domaine public en vue de l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons chaudes, de boissons fraîches et de confiseries pour les besoins des agents du Conseil départemental du Val d'Oise, en application de l'ordonnance du 20 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Pouvoir adjudicateur :

Conseil départemental du Val d'Oise
Direction de l'Achat Public et des Ressources
Service des Moyens Généraux
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95 032 Cergy Pontoise Cedex

Pièces constitutives de l'offre :

- Documents administratifs :
 - une lettre de candidature (DC1 à jour),
 - une déclaration du candidat (DC2 à jour),
 - une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
 - une liste de références similaires, des principaux services effectués au cours des trois, dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,
 - KBIS.

- L'offre consistera dans la remise d'un dossier comprenant :
 - Une mémoire technique comprenant :
 - Une description des moyens techniques et organisationnels permettant de répondre aux besoins du Département (description des moyens humains et organisationnels, gestion des demandes et des SAV, protocole d'intervention, déplacement de machines, ajouts ou retrait de machines supplémentaires...);
 - La description des machines installées et description des services possibles sur les machines (Les modalités de paiement sans contact, dispositifs mis en place par l'entreprise en faveur du développement durable...);
 - La description de l'offre produits du candidat et notamment : description des boissons chaudes par machines et des produits confiseries/snacks, proposition de nouveaux produits, offres commerciales durant toute la durée du marché...

 - Un Relevé d'Identité Bancaire ;
 - La convention valant cahier des charges dûment complété et daté.

A défaut de communication de ces pièces, l'offre pourra ne pas être retenue par le Conseil départemental.

Durée du marché/délais de livraison :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de quatre (4) ans fermes sans reconduction possible.

Critères de choix du prestataire :

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères de jugement des offres ci-dessous annoncés et pondérés comme suit :

- **Prix noté sur 20 (coefficient 40 %) avec la répartition suivante :**
 - Pourcentage de redevance proposé noté sur 10 ;
 - Prix moyen de l'ensemble des boissons chaudes proposées (tarif préférentiel) noté sur 6 ;
 - Prix moyen de l'ensemble des boissons chaudes proposées (tarif standard) noté sur 2 ;
 - Prix moyen de l'ensemble des produits confiseries/snacks, noté sur 2.

- **Valeur technique notée sur 20 (coefficient 60 %) avec la répartition suivante :**
 - Les moyens techniques et organisationnels permettant de répondre aux besoins du Département (description des moyens humains et organisationnels, gestion des demandes et des SAV, protocole d'intervention, déplacement de machines, ajouts ou retrait de machines supplémentaires...) → noté sur 8 ;
 - La description des machines installées et la description des services possibles sur les machines (Les modalités de paiement sans contact, dispositifs mis en place par l'entreprise pour lutter en faveur du développement durable...) → noté sur 8 ;

- La description de l'offre produits du candidat et notamment : description des boissons chaudes par machines et des produits confiseries/snacks, proposition de nouveaux produits, offres commerciales durant toute la durée du marché... → noté sur 4.

Le jugement des propositions sera effectué au regard de l'analyse des prix et du mémoire technique remis par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre ni inappropriée ni anormalement basse sur l'ensemble des éléments proposés par le candidat. Toutefois il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Liste des documents à remettre par le candidat retenu

Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, **dans les 5 jours suivants la demande**, les documents détaillés ci-dessous.

Justification de la situation administrative du candidat retenu :

En application des articles R. 2143-6 à -12 et R. 2143-15 et -16 et R. 2144-4 du Code de la commande publique, le candidat retenu doit justifier ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner et produire dans les 5 jours les documents suivants :

- Les certificats sociaux et fiscaux ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France (datant de moins de 3 mois) ;
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés ;
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Signature des documents remis dans l'offre initiale par le candidat retenu :

Le candidat retenu doit remettre dans le délai imparti les documents indiqués ci-dessous et identiques à ceux remis dans l'offre initiale :

- la convention d'occupation précaire du domaine public signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s).

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Le marché ne pourra être signé par le pouvoir adjudicateur que si le candidat retenu a produit les documents, mentionnés au présent article, dans le délai imparti. Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée et éliminée par le pouvoir adjudicateur.

Dans l'hypothèse où vous seriez intéressé par la présente consultation, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre offre **avant le 3 avril 2023 à 12 :00 :00**, délai de rigueur.

Les offres devront être obligatoirement remises sous format dématérialisé à l'adresse suivante : guillaume.petit@valdoise.fr et gaelle.bergopsom@valdoise.fr.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront déposer leurs questions d'ordre administratif ou technique à l'adresse suivante : guillaume.petit@valdoise.fr et gaelle.bergopsom@valdoise.fr.

Ces questions devront être posées au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.